

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :****D\_2022\_3\_6**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Mars 2022

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

**Objet : Avenant au contrat de mise à disposition - GE16**

**Pouvoirs** :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'association Groupement d'Employeurs 16 ACCESS aide les entreprises et collectivités à trouver la main d'œuvre nécessaire aux besoins de ses adhérents et met à disposition des salariés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait délibéré le 04 septembre 2020 pour adhérer à cette association afin qu'elle puisse trouver et mettre à disposition un salarié au sein du service technique.

Depuis le 1er octobre 2020, Monsieur Fabien PETIT a été mis à disposition par l'association, au service technique, en tant qu'agent polyvalent du bâtiment.

Le contrat de mise à disposition arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prolonger le contrat du 02/04/2022 au 31/08/2022 inclus en signant un avenant à ce contrat, dans les mêmes conditions.

En cas d'absence de Monsieur Fabien PETIT (maladie ou autres), le GE16 pourra mettre à disposition de la commune un autre salarié, par la signature d'un contrat de remplacement.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- de **VALIDER** l'avenant au contrat de mise à disposition du 02/04/2022 au 01/09/2022, dans les mêmes conditions,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant avec GE16 ACCESS, le contrat de remplacement si besoin et tout acte en découlant.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 11/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 4/04/2022

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

